L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 26 JUIN 1884. 57ème Année.

Dufour, Bonner & Cie., Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS VENDREDI, 27 JUIN 1884.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi, à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par H. Story & Co., No 35 rue de Chartres bottes, souliers et brodequins.

Le chemin de fer aux vaisseaux, du Capt. Eads.

Nous sommes partisans, ardents partisans du Canal de Panama, œuvre du grand ingénieur français qui a nom Ferdinand de Lesseps. C'est une entreprise grandiose, éminemment utile à l'humanité, qu'est la propriété d'une Compagnie cosmopolite, qui ne doit nuire à personne, et dont tout le monde est appelé à bénéficier, les Etats-Unis, en particulier, et, spécialement, la Nouvelle-Orléans. En y applaudissant, nous croyons faire acte de bons Américains. Nous sommes parfaitement disposés à profiter des avantages qui nous sont offerts, de quelque part qu'ils nous viennent, et nous avons d'autant plus de raison d'agir de la sorte, qu'ici—c'est, du moins, notre profonde conviction—M. de Lesseps travaille plus pour les Etats-Unis que pour toute autre nation, absolument comme, en creusant le Canal de Suez, il faisait plus les affaires de l'Angleterre que de son propre pays.

Est-ce à dire que nous n'applaudissons pas, des deux mains, à l'entreprise, tout aussi grandiose et plus utile encore, peut-être, du capt. Eads, et que nous n'attendions pas, avec impatience, le jour où de gros navires traverseront au chemin de fer, avec la rapidité de la vapeur, l'Isthme de Tehuantepec ? Tout au contraire. Les deux routes, au lieu de se nuire l'une à l'autre, se corroborent et se complètent mutuellement. L'une, plus au midi, nous conduit directement à l'immense et riche côte occidentale de l'Amérique du Sud, ainsi qu'à l'Australie ; l'autre, plus au nord, ouvrant presqu'en face des bouches du Mississippi, raccourcit notre chemin vers l'Océanie de plusieurs centaines de milles, nous permet de remonter, sans presqu'aucun détour, vers San Francisco, le Japon, la Chine et le monde asiatique. L'une et l'autre, combinées, font du Golfe du Mexique et de l'Amérique Centrale, le foyer du trafic interocéanique. L'axe du commerce est déplacé, et, dans cet état de choses, fruit d'une entreprise qui, il y a cinquante ans eût fait jeter son auteur aux petites maisons, la Nouvelle-Orléans joue, tout à la fois, le double rôle de Liverpool, dans l'ancien monde, et de New-York dans le nouveau.

Certes, Gambetta avait raison de donner le titre de Grand Français à celui qui a conçu et réalisé les deux projets de percement des cœurs de Suez et de Panama ; mais de quel titre gratifier le triple constructeur du pont de St-Louis, des jetées du Mississippi, et du chemin de fer de Tehuantepec ? Il y a là de quoi suffire à la gloire de trois hommes de génie.

En fait, l'œuvre gigantesque du capt. Eads fait de rapides progrès ; elle marche à grands pas. Le premier demi-mille de l'étonnante voûte est déjà achevé ; la voie tombe, de là, dans la rivière Coatzacoalcos qu'elle suit pendant vingt-cinq milles ; puis recommence la voie de terre à la hauteur de laquelle les navires sont élevés au moyen d'un ponton d'un nouveau système. Il suffit de vingt minutes pour hausser un niveau du sol le vapeur, qui poursuit, dès lors sa vertigineuse course à travers les terres, et se dirige en droite ligne vers le Pacifique, dans le golfe de Tehuantepec. Ni les travailleurs, ni l'argent ne manquent à l'entreprise, à laquelle on peut prédire, dès aujourd'hui, un prompt achèvement. Quelle admiration, quelle reconnaissance ne devons-nous pas à l'ingénieur qui a eu de pareilles audaces pour en faire profiter St-Louis et la Nouvelle-Orléans.

Si l'on se donne la peine d'étudier les différentes œuvres du Capt. Eads, on voit que tout s'y tient, qu'il y a unité de vues et de plan dans le système des levées continues, dans celui des jetées, dans la construction du chemin de fer aux vaisseaux, à travers l'isthme de Tehuantepec ; et c'est là précisément ce qui donne tant de grandeur à ses travaux.

Une seule chose manque à ce plan pour le compléter : le creusement du canal de la Floride, qui permettrait aux navires de ne plus doubler la pointe de cet Etat, d'éviter des parages dangereux et de rencourcir leur route de plusieurs centaines de milles.

Cela fait, les immenses steamships, véritables villes flottantes, partant, soit des côtes orientales de l'Amérique, soit des côtes occidentales de l'Europe, pénétreront directement dans le Golfe, deviendront le rendez-vous général de tout le grand commerce, interocéanique, feront, une grande partie d'entr'eux, du moins, escale à la Nouvelle-Orléans, puis traverseront, soit au Sud de l'Amérique Centrale, le canal de Panama, soit au Nord de cette même contrée, le chemin de fer Eads, pour se répandre dans l'immense bassin du Pacifique, le long des côtes occidentales de l'Amérique du Nord et du Sud, le long des côtes méridionales de l'Asie, le long des côtes occidentales de l'Afrique, ou bien, sillonnant l'innombrable Archipel de l'Océanie, iront répandre la vie, le mouvement, la civilisation dans les milliers d'îles dont les destinées mystérieuses échappent à notre conception.

Quand à la vaste et opulente vallée du Mississippi, il suffit de jeter un coup d'œil sur la carte, pour se faire une idée des nombreux débouchés qui vont s'ouvrir pour ses produits agricoles et ses produits manufacturés. Si immense et riche que soit son sol, si nombreux et habiles que soient ses bras, il leur sera difficile de suffire à la demande, et son commerce doublera et triplera, grâce aux marchés nouveaux ouverts à son exploitation.

Or, le chemin de ce trafic, tracé à l'avance, indiqué par la position géographique et les voies de communication de terre et d'eau, naturelles et artificielles, c'est la Nouvelle-Orléans.

Impossible de l'en détourner. Tout ce qui doit du Nord, de l'Ouest, de l'Est de la Vallée, doit aboutir là, comme dans un entrepôt central, pour se répandre ensuite sur l'immense étendue du Pacifique.

Quelles seront les conséquences de cette situation nouvelle faite à la métropole du Sud ? Nul n'est capable de le prévoir, mais on peut affirmer, sans crainte de recevoir des événements le moindre démenti, qu'aucune ville du continent américain ne voit désormais s'ouvrir devant elle un aussi brillant avenir.

Législature de la Louisiane.

L'*Abeille* devant publier, officiellement, en français, toutes les lois que décrétera l'Assemblée générale, nous n'avons donné jusqu'à présent, et continuerons, à ne publier qu'un compte rendu très succinct des séances du Sénat et de la Chambre, le peu d'espace dont nous pouvons disposer nous y forçant.

SÉNAT.—M. Denis a présenté un bill qui autorise une Convention des jurés de police des paroisses St. Jacques et St. Jean-Baptiste à l'effet de fixer les limites des deux paroisses.

M. Sotherlin a présenté un bill pour mettre en vigueur l'article 185 de la Constitution relativement au suffrage et aux élections.

Le bill des allocations, venant par la Chambre, a été envoyé au comité de finances.

Bills du Sénat adoptés.

Le bill de M. Ker amendant l'article 1219 du code civil au sujet des émoluments des avocats des héritiers absents.

Le bill de M. Pertuis ajournant le paiement des taxes sur les terres inondées.

Le bill de M. Breaux pour la fourniture de l'eau à la Nouvelle-Orléans par la compagnie des Water Works.

Le bill de M. Brangin transférant la bibliothèque de l'Etat aux administrateurs de l'Université de la Louisiane.

Le bill de M. Moore nommant un Register des terres de l'Etat, définissant ses devoirs et indiquant le mode de paiement de son salaire.

Le bill de M. Brice transférant le chef-lieu de la paroisse Bienville de la ville de Spartansville à la ville d'Arcadia.

M. Fontenot a présenté un mémoire de citoyens de la paroisse St. Landry, qui protestent contre l'adoption de toute loi qui donnerait aux shérifs de l'Etat le droit de faire toutes les ventes, principalement celles de biens de successions. Le mémoire a été envoyé au comité judiciaire.

Le secrétaire a donné lecture d'une lettre par laquelle le gouverneur soumet la correspondance échangée entre lui et les compagnies de chemins de fer au sujet des travaux que ces compagnies consentiraient à exécuter dans le but d'aider au maintien des levées de l'Etat.

—Le Sénat a ratifié les nominations suivantes ;

Jesse J. Toomis, inspecteur des poids et mesures, P. D. Wade, juré de police, de la paroisse Avoyelles ; Geo. Gossor, O. Lieux, Martin Glynn, N. P. Phillips, Oscar Bergeron, jurés de police de la paroisse Pointe Coupée ; Frank Robienx, T. L. Terry, G. W. Cawthorn, J. H. Rich, W. H. Treadwell, jurés de police de la paroisse Rivière Rouge ; Jules Guilbeau, juge de paix de la paroisse St. Landry.

CHAMBRE.—Le bill de l'Université Tulane a été envoyé au comité de l'instruction publique, lequel a fait un rapport favorable.

Le bill de la Chambre transférant le "Louisiana State University, Agricultural and Mechanical College", de Bâton Rouge à Alexandrie, paroisse Rapides, a été adopté par un vote de 55 contre 34.

Le gouverneur de la Louisiane a signé l'arrêté de mort de Kendrick Holland, convaincu de meurtre dans la paroisse d'Orléans. L'exécution est fixée au 25 juillet.

Il a signé l'arrêté de mort de Victor Eloi, dont l'exécution est fixée à la même date.

Maison Solari.—On verra par une annonce insérée plus loin par les frères Solari que l'incendie qui addituit leur magasin n'interrompra en rien leurs affaires et qu'on les trouvera au No 102 rue de la Douane, en face de leur ancien magasin, ainsi qu'à leur magasin de gros, No 22 rue des Magasins, prêts à servir leurs clients comme par le passé.

Nous avons sous les yeux le rapport biennal adressé par l'ancien secrétaire d'Etat de la Louisiane, l'hon. Will A. Strong, à son Excellence le gouverneur McEnery. Nous le devons à l'obligeance de l'hon. Arthur Arroyo, l'habile secrétaire d'Etat, nouvellement élu, que nous remercions de ce gracieux envoi.

Il y a, dans ce long document, une foule de détails intéressants. Il nous faut passer en revue toute l'histoire officielle de la Louisiane, depuis ses commencements jusqu'à l'année courante. Nous y trouvons la liste complète des gouverneurs, sous la domination française, sous la domination espagnole, et depuis l'entrée dans l'Union, comme territoire, d'abord, comme Etat, ensuite.

La liste en est longue, de Sauvelle, de 1699 à 1701, au second terme de M. S. M. McEnery ; elle se compose de 55 noms, dont plusieurs sont répétés deux fois : ceux de Wm C. C. Claiborne, André Bienvenu Roman, Madison Wells, et un, répété trois fois, celui de DeBienville, qui est resté célèbre dans nos annales.

Le rapport nous fait assister, décade par décade et paroisse par paroisse, à notre accroissement de population, depuis 1810, où la Louisiane ne comptait, en tout, que 34,311 âmes, jusqu'en 1880, où elle s'élève au chiffre de 940,263.

C'est peu, en comparaison de certains Etats qui ont un accroissement prodigieux, tels, par exemple, que New York, et, plus près de nous, dans ces derniers temps, le Texas. Puis vient la liste complète des sénateurs et de nos représentants des Etats-Unis, admis ou non admis, celle des électeurs présidentiels de 1812 à 1880 ; celle des juges de la Cour Suprême de l'Etat ; celle des présidents du Sénat, de 1812 à 1845 ; des lieutenants-gouverneurs, présidents ex-officiers du Sénat, de 1846 à 1884 ; des Orateurs de la Chambre, des secrétaires du Sénat et des commis de la Chambre basse, des secrétaires d'Etat et autres membres du gouvernement de l'Etat, y compris les surintendants de l'enseignement public, créés en 1852.

Plusieurs tableaux nous montrent les différents mouvements électoraux de la population, depuis que la Louisiane a reconquis son indépendance.

Le rapport nous donne ensuite la liste de nos différentes Constitutions, de 1812 jusqu'à 1879. Il y en a sept, qui datent de 1812, 1845, 1852, 1861, 1864, 1868, 1879.

La dernière a été amendée en 1882.

Vient ensuite une longue énumération de livres et de rapports officiels, envoyés à la bibliothèque d'Etat par le gouvernement général et les autres gouvernements d'Etat.

La liste des grâces accordées, pendant les 4 années de l'administration Wiltz achevée par Son Ex. S. McEnery, s'élève au chiffre de 92.

Le rapport se termine par une longue énumération des fonctionnaires d'Etat et de paroisses, avec la date de la création de chaque paroisse, ainsi que la liste des noms de la Législature actuelle.

Le rapport est fait avec un soin minutieux. Il peut être consulté avec fruit par les hommes politiques, les avocats, et tous ceux qui tiennent à connaître à fond la section à laquelle ils appartiennent.

M. Morton, ministre des Etats-Unis, a quitté Paris le 18 juin, en vertu d'un congé, se rendant à Marienbad.

M. Brulatour fera l'intérim pendant son absence.

Une dépêche de Vienne annonce que le bruit courait que Mme la comtesse de Chambord se trouverait assez gravement malade dans son château de Buchberg en Styrie.

Un médecin de Vienne aurait été appelé près de l'auguste malade.

Le Foyer Créole, paroisse St. Jacques, Louisiane, du 25 juin :

Maintenant que le beau temps a permis d'enlever l'herbe qui envahissait les champs, et que bon nombre de planteurs ont donné le dernier coup de charrue à leurs cannes, on se met à regretter les ondées, par trop fréquentes du mois de mai. Il est vrai que depuis quelques jours d'épais nuages se balancent sur nos têtes et déposent quelques gouttes de pluie, mais avec un soleil qui vous fait monter le thermomètre à 90 degrés, même à l'ombre, la terre est vite séchée. Les cannes profitent, cependant, et les champs, à cette heure, offrent un aspect des plus verdoyants.

—Les habitants de la Grande Pointe ont profité du beau temps pour couper et emmagasiner leur récolte de tabac. On nous assure que les feuilles de cette plante, sont belles et juteuses, et que, par conséquent, la fabrique de Périque sera d'une excellente qualité.

—Depuis dimanche, les trains de la compagnie du Mississippi Valley se rendent à la station Wilson, une distance de 122 milles de la Nouvelle-Orléans. Ce prolongement de la voie n'a, cependant, occasionné aucun changement dans l'arrivée des trains aux stations de la paroisse.

—Nos concitoyens de couleur sont décidés de rendre mémorable la fête nationale du 4 juillet. Ils ont organisé cinq pique-niques ou foires pour célébrer cet anniversaire.

—Décédés, le 25 juin 1884, à 3 heures du matin, à l'âge de 43 ans, Madame Philippe Landry, née Marie Olide Poché.

La République française, du 14 juin :

M. Sadi Carnot, en prenant possession de la présidence de l'Union démocratique, a prononcé hier un discours qui montre clairement de quels sentiments est animée à l'heure actuelle la majorité républicaine de la Chambre. C'est au nom de la fraction modérée, conservatrice, de cette majorité que parlait l'orateur ; nous voudrions savoir ce qu'aurait pu reprendre à son langage et à ses déclarations tout opposant de bonne foi et quel démenti aurait pu lui être infligé lorsqu'il rappelait qu'il n'y avait pas de lois libérales et démocratiques qui n'eussent ralliés les suffrages du groupe. M. Sadi Carnot s'est expliqué sur la question de la révision, et il l'a fait dans des termes précis :

"A la veille, a-t-il dit, d'une entreprise que le pays nous a invités à aborder dans toutes les récentes consultations du suffrage universel, il est de notre devoir de dire hautement que nous souhaitons voir notre Constitution passer dans l'épreuve de la révision une force nouvelle et un droit de plus au respect des républicains. C'est une œuvre de conciliation que nous voulons aborder, et non pas une agression que nous entendons entreprendre. Un accord loyal doit rétablir entre les deux branches du Parlement sur les réformes à réaliser, et cet accord sera loyalement observé dans la délibération commune. Nous aurons ainsi fait abouttir sans secousses, sans inquiétudes pour le pays une réforme à laquelle il nous convie et qui assurera à nos institutions la stabilité et l'autorité incontestée qui est le gage de la prospérité nationale"

C'est bien ainsi que le pays demande que la révision soit faite ; il la veut sérieuse dans le sens républicain, et il prétend qu'elle soit accomplie par l'accord des pouvoirs publics. La très-ferme déclaration du président de l'Union démocratique produira une impression favorable sur l'opinion. Elle ne chagrinera que ces réformateurs broyants qui, après avoir, pendant de longs mois, réclamé avec fracas la révision, voient aujourd'hui leur zèle s'attiédir et, en face de la solution de la question, gardent une mine décontenancée comme s'ils sentaient se dérober sous eux leur futur triomphe électoral.

Le Temps, du 14 juin :

Le programme de la fête nationale du 14 juillet vient d'être arrêté dans ses grandes lignes.

Une estrade sera élevée sur la place de l'Hôtel-de-Ville. Sur cette estrade prendra place le préfet de la Seine, devant qui défileront les bataillons scolaires de la ville de Paris.

Pareil défilé a déjà eu lieu lors de l'inauguration de l'Hôtel de Ville et a produit un grand effet sur la population parisienne.

On ne comptait cependant, en 1882, que deux ou trois cents enfants organisés en bataillon scolaire, tandis que 4,000 enfants prendront part au défilé de cette année, qui commencera à neuf heures du matin.

Dans l'après midi, aura lieu, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, un concert monstre donné par plus de 1,800 exécutants et organisé par le syndicat général des sociétés orphéoniques.

L'éclairage du palais du Trocadéro et de l'Ecole militaire sera le même qu'en 1883, mais on complètera la décoration lumineuse des jardins et du Champ-de-Mars. Un motif de cette illumination rappelle l'expédition du Tonkin.

La fête vénitienne aura lieu sur la Seine, de la passerelle de Passy au pont de l'Alma.

L'avenue Kléber, allant du Trocadéro à la place de l'Etoile, sera ornée de travées en verres de couleur.

C'est sur l'Arc de Triomphe que se tirera le principal feu d'artifice. On doit laisser subsister le groupe de M. Falguière qui couronne le monument et s'en servir pour les illuminations.

L'avenue des Champs-Elysées recevra une magnifique décoration. Les contre-allées en seront éclairées par des girandoles en verres de couleur, de même que la place de la Concorde.

C'est dans la soirée du 14 juillet que sera inauguré l'éclairage électrique des Buttes-Chaumont. On dressera, en outre, dans le jardin des portiques lumineux.

La place de la Nation et celle de la Bastille seront décorées de la même façon que l'année dernière, ainsi que la place de la République, dont la statue aura son piédestal éclairé par des cordons de gaz.

Enfin quatre feux d'artifice seront tirés à Montmartre, aux Buttes-Chaumont, à la place de la Nation et au square Montsouris.

Sur la demande de M. Armengaud, conseiller municipal, la pièce principale, dans chaque d'eux, sera un motif symbolisant l'expédition du Tonkin.

Nous lisons, dans le New York Times :

On affirme que le jury du Salon n'a pas accordé de prix aux peintres américains qui ont exposé des tableaux parce que les artistes français sont indignés de l'attitude du congrès américain en ce qui concerne les droits sur les peintures étrangères. L'Italie, en la personne de M. Mancini, vient d'exprimer le dégoût que lui inspire l'ignorance et la stupidité du congrès, et il est évident que le gouvernement italien adoptera des mesures de représailles pour obliger nos législateurs venus des forêts à changer de procédé.

L'impuissant des efforts faits pour diminuer du pays les tableaux des artistes étrangers est aussi regrettable que l'ignorance grossière de l'art qui a poussé nos législateurs à agir comme ils l'ont fait. Pendant des années les artistes américains ont été bien accueillis en France et en Italie où ils ont trouvé les mêmes avantages que les artistes français et italiens. On les a autorisés à l'étranger à étudier dans toutes les galeries, et ils ont obtenu gratuitement des privilèges qu'on ne peut se procurer ici à prix d'argent. Nous répondons à ces gracieusetés en supprimantles tableaux des artistes étrangers à des droits qui sont virtuellement prohibitoires, et les législateurs coupables de cette impudeur n'ont pas la moindre idée de ce que pensera de leur conduite le monde civilisé.

Plus de 1000 barils de whisky ont été expédiés de Covington, Kentucky, à Brême. Avant six-semaines, le Kentucky aura exporté en Allemagne pour plus de $10,000,000 de la boisson nationale. Bismarck, paraît-il, n'y a pas encore trouvé de trichine.

Depuis 10 ans, le gouvernement des Etats-Unis a dépensé près de $70,000,000 pour secourir les Indiens ; et malgré on sombien il y en a dans les agences !

246,000, en tout. 60,000 habitent le territoire Indien ; 7,700 sont dans le Wisconsin, et 5,000 dans l'Etat de New-York, où ils sont censés se suffire à eux-mêmes.

Markey & Picard Institute.

Le succès a été complet hier au Markey & Picard Institute. Rien qui nous étonne dans ce résultat ; il devait nécessairement se produire. En effet, Mmes Markey et Picard ont une double bonne fortune ; non-seulement leur clientèle—un vrai dessus de panier—est composée de jeunes filles bien douées, ardentes au travail, mais encore elles ont su s'attacher dès l'abord un corps de professeurs de premier ordre dans tous les genres. Le succès est donc venu, et ce succès, assis sur les bases solides du mérite et du travail, se soutiendra, grandira.

Nous nous proposons de publier dans le numéro de dimanche le compte-rendu de cette aimable fête. Aujourd'hui nous nous bornerons à donner les noms des lauréates. Les voici :

MÉDAILLES D'ARGENT.

COURS D'ANGLAIS.

Première classe... Mlle J. Laffarranderie
Deuxième classe... Mlle A. Dunbar
Troisième classe... Mlle M. Peirce
Quatrième classe... Mlles B. Coguenheim, L. D'Aquin
Cinquième classe... Mlle H. Lassasier

COURS DE FRANÇAIS.

Première classe... Mlle M. Barré
Deuxième classe... Mlle C. Delvaille
Troisième classe... Mlle L. Viavant
Quatrième classe... Mlle L. D'Aquin
Cinquième classe... Mlle S. Keys

CLASSE DE MUSIQUE—Mlles C. Bloch, P. Adler, A. Dunbar, N. Clarke, R. Bauer, B. Cambre, M. Barré, A. Lazaze, M. Bier, L. Viavant, M. Colomb.

CLASSE DE DESSIN—Mlles C. Block et S. Adler.

—Mentions honorables accordées à Mlles Z. Dunbar et B. Zarza pour progrès marqués.

—Médaille décernée à Mlle A. Dunbar pour son infatigable assiduité.

—Mlles B. Cambre et L. Sibexnayder sont aussi médaillées pour leur ponctualité, leur régularité à suivre les cours.

Un Second Prix est accordé à chacune des Elèves suivantes dans leurs classes respectives.

COURS D'ANGLAIS.

Première Classe—Mlles B. Edwards et H. Miller.

Deuxième Classe—Mlles R. Bauer et Z. Dunbar.

Troisième Classe—Mlles Z. Weaver et L. Viavant.

Quatrième Classe—Mlles G. Reinecke.

Cinquième classe... Mlle I. Edwards

Sixième classe... Mlle M. Dickinson

Septième classe... Mlles E. Seghers, A. Nicaud, S. Luminais, E. Bergeron.

COURS DE FRANÇAIS.

Première classe... Mlle J. Laffarranderie
Deuxième classe... Mlle E. Tobin
Troisième classe... Mlle R. Bauer
Quatrième classe... Mlle M. Colomb
Cinquième classe... Mlle M. Colomb
Sixième classe... Mlles O. Lazard et A. Lambert.
Septième classe... Mlle A. Nungas

CLASSE DE MUSIQUE.—Mlles M. Tobin, E. Tobin, Z. Dunbar, E. Garcia, B. Zarza, L. Hymel, L. Hoffman, Z. Weaver, B. Coguenheim, M. De Poorter, L. Vigurie, V. Sehexnayder, L. Sehexnayder, E. Viguerie, A. Manaud.

—Mlles M. Barré et B. Cambre ont mérité une récompense pour leur conduite invariablement excellente et la façon constante dont elles se sont conformées aux règlements de l'Institut.

DIPLÔMES.

Des Médailles d'or sont décernées aux jeunes filles ci-après désignées, qui ont achevé avec succès et distinction tout le Cours d'Etudes prescrit par l'Institut :

COURS D'ANGLAIS.

Mlles Corinne Javid, Emilie Gallot, Pauline Adler, Stella Adler, Lydia Peirce, Bella Zarza.

COURS DE FRANÇAIS.

Mlles Emilie Gallot, Marie Delvaille, Elise Philips.

Des Couronnes d'or sont accordées aux jeunes filles suivantes, pour l'égalité aimable de leur caractère et leur constant respect des Règlements des Classes : Mlles M. Delvaille, E. Gallot, C. Devid, S. Adler, P. Adler.

LOCQUET LEROY INSTITUTE.—Les exercices annuels et la distribution des diplômes et des médailles de cette institution ont eu lieu hier soir, à l'Opéra, devant une salle débordant de monde, et du meilleur. Une foule encore on a pu constater que ce Pensionnat forme d'excellents sujets ; que les études, embrassant un vaste cercle, y sont dirigées par des professeurs qui mènent sérieusement leurs élèves au but.

Cette solennité s'est terminée à une heure beaucoup trop avancée pour que nous en donnions aujourd'hui des détails ; nous y reviendrons après-demain, dimanche.

WEST END—*La Fille de Mme Angot* tient le succès, et comme elle a bonne poigne, elle le tiendra longtemps.

Une entreprise où sujets et direction se multiplient ainsi pour plaire au public, mérite réussite entière.

Grâce à la troupe que dirige M. Marlande Clarke, à ses valeurs et à son zèle, nous pouvons compter sur une saison d'été bien remplie. Jusqu'à la fin de septembre la foule restera fidèle à ce gentil théâtre, qui se propose d'offrir à ses habitués un répertoire choisi avec goût et dont la variété tiendra toujours la curiosité du public en éveil.

Ce soir, *La Fille de Mme Angot*.

Demain samedi, à 8 heures et demie Grand Feu d'Artifice composé de dix pièces d'un genre absolument nouveau ; le bouquet sera formé de 500 fusées. Ce spectacle gratis tout le public est invité. Le feu d'artifice sera tiré au premier entr'acte de l'opérette.

PAVILLON FARANTA—Ce soir programme corsé où figurent les noms de tous les membres de la troupe Faranta. On sait qu'elle vient de s'adjoindre encore des sujets de premier ordre ; de leurs genres. On sait aussi qu'on trouve là presque tous les genres, depuis les gymnastes les plus intrépides, les plus surprenants de force, de grace et d'agilité, jusqu'aux comiques les plus amusants.

Prix d'entrée dix cents.

Les chiffres qui représentent la valeur du travail aux Etats-Unis, pour l'année 1883, sont véritablement étourdissants. Voyez plutôt :

Blé—420,000,000 de boisseaux ;
Maïs—1,600,000,000 de boisseaux ;
Avoine—500,000,000 de boisseaux ;
Seigle—50,000,000 de boisseaux ;
Coton—6,000,000 de balles.

La laine, le foin, le beurre, le bœuf, le fromage, les fruits, le tabac sont dans la même proportion.

L'or et l'argent donnent des sommes considérables.

Les bois de charpente s'élèvent à des montants qui égalent tout le commerce que faisaient nos pères. Nos fabriques produisent très-certainement des chiffres qui eussent paru impossibles, il y a quelques années. On a construit 12,000 milles de chemins de fer, représentant une valeur de $700,000,000. Les maisons et les ponts construits, cette année, forment une somme assez forte pour fonder un Etat.

Nous ne savons pourquoi on classe, aux Etats Unis, le vin parmi les articles de luxe ; il s'en fait, chez nous, un très fort commerce, qui augmente tous les jours.

La plus grande partie des vins qui entrent dans la consommation sont importés. Les importations s'élèvent, pour l'année fiscale finissant le 30 juin 1883, à 6,187,520 gallons, d'une valeur, en barriques, de $3,928,278 ; en bouteilles, soit 843,176 douzaines, d'une valeur de $6,040,348. Le total en atteint $9,978,626.

L'année fiscale précédente, les importations avaient été, en barriques, de 4,878,919 gallons, valant $3,180,672 ; en bouteilles, soit 511,444 douzaines, valant $4,398,586. Le total était de $7,558,258.

Les vins que l'on importe le plus aux Etats-Unis sont le madère, le porto, le sherry, le claret, le bourgogne, le champagne, les vins du Rhin et de la Moselle.

L'Osservatore romano, organe du Vatican, publie la note suivante :

On a reçu la nouvelle de démarches assidues que l'on est en train de faire ces jours-ci en Italie et au dehors, dans le but de réunir des actionnaires pour une société financière qui sera fondée à Londres, sous le titre d'"Association universelle" "limited", et, à l'effet de favoriser cette opération, on annonce qu'elle se propose un but éminemment religieux et qu'elle a même été honorée de l'assentiment du Saint Siège.

On a appris en outre que l'on a mis en circulation des billets d'une loterie de bienfaisance, intitulée "Loterie de la Société des avocats de Saint-Pierre", laquelle se prévaut, elle aussi, de l'adhésion du Saint-Siège.

Nous sommes autorisés à déclarer que le Saint-Siège, se tenant en dehors, par principe, de pareilles entreprises et spéculations, y a resté complètement étranger et n'a donné aucun assentiment, aucune autorisation de nature à recommander ces opérations.

Par conséquent, nous mettons en garde les catholiques contre toute surprise de ce genre dont ils pourraient être victimes.

Voici quelques renseignements fort intéressants sur les antécédents de la famille du juge Bossier, qui représente, en ce moment, à la Législature, la paroisse St-Tammany. Son grand-père, du côté paternel, était venu en Amérique avec le comte de Rochambeau et commandait une division de l'armée française. Son grand-père, du côté maternel, le col. Johnson, était un Highlander écossais, qui combattit aux côtés du général Bossier à Yorktown, et contribua à la reddition de Lord Cornwallis. Le col. Johnson était venu s'établir en Virginie, à l'âge de 18 ans. Ayant fait une rapide fortune, quand éclata la guerre de l'indépendance, il leva un régiment à ses frais, et il s'y engagea comme simple soldat, mais il en fut immédiatement nommé le colonel. Le général Bossier s'était établi en Louisiane après la guerre. Il représenta l'Etat au Congrès et donna son nom à la paroisse Bossier.

Le père du représentant embrassa la carrière militaire, comme son père. A 12 ans, il entrait dans la marine ; puis il alla achever ses études, à l'école Polytechnique de Paris. Il y était encore, quand eut lieu le retour de Napoléon de l'île d'Elbe. Il se déclara en sa faveur et fut nommé colonel d'un régiment d'étudiants. Fait prisonnier, il fut condamné à mort, et allait être exécuté, quand il en fut sauvé par l'intervention d'un de ses parents, ardent royaliste.

Plus tard, il amassa une grande fortune, et conçut, avec plusieurs Carolinéens, le projet de faire évader Napoléon de l'île Ste-Hélène. La mort de Napoléon l'empêcha de tenter son aventureuse entreprise.

Le capt. Bossier avait fait plusieurs fois le tour du monde. C'est à Washington qu'il rencontra la fille du col. Johnson, l'ami de son père ; il l'épousa et l'emmena en Louisiane.

Le capt. Bossier avait pris part à une multitude d'engagements, soit sur mer, soit sur terre, et reçu 17 blessures. Il fut tué à la Nouvelle-Orléans, au commencement de la guerre confédérée. Les services du juge Bossier sont également brillants. Il s'engagea comme volontaire dans le 11e régiment des volontaires de la Louisiane. Il était porte-drapeau du régiment au camp Moore ; il servit en qualité de lieutenant, puis de capitaine, sous l'illustre général Stonewall Jackson, assista aux engagements des sept jours, à Cedar Run, au second Manassas, et, enfin, à Antietam, où il perdit la jambe droite.

Le vapeur *City of Tokio*, arrivé tout dernièrement à San Francisco, portait 1092 chinois, dont 200 allaient, disait le ticket, à Victoria. Les arrivages de cette année, qui s'élèvent déjà à 3,323, dépassent de 400 ceux de l'année 1883. Tout cela, dit un journal du Nord, est, évidemment, le résultat de la fraude. On fait un véritable métier des certificats, à Canton ; presque tous les nouveaux débarqués sont porteurs de certificats de retour. Le nombre des chinois en transit diminue tous les jours, ce qui signifie qu'il leur est plus facile d'aborder à San Francisco, que de pénétrer de la Colombie anglaise dans les Etats-Unis.

Ce qu'il y a de plus malheureux, c'est que les officiers de la quarantaine n'exercent pas la vigilance voulue sur les passagers. Ainsi le capitaine et le chirurgien du Tokio avaient délivré un certificat général de santé ; et cinq cents coolies avaient déjà débarqué, quand un de ces derniers, dans l'entrepont, un petit chinois, attaqué de la petite vérole. Le reste des passagers a été mis en quarantaine. En attendant, les 500 qui ont débarqué vont peut-être aller porter le germe d'une épidémie de petite vérole dans la Ville chinoise.

C'est décidément un bon métier que celui de fabricant ou de débitant de soda, ou des breuvages à base de carbonate.

Un verre de soda simple contre un dixième de sou ; un verre de soda avec sirop un sou et demi.

Un verre d'eau minérale, un sou.

Un verre de gingembre un sou et trois quarts.

Un bouteille, le soda d'excellente qualité, avec bouchon fixé, coûte ici sous la douzaine : avec sirop, 15 sous la douzaine.

Gingembre, en bouteille, avec bouchon et fil de fer, 17 sous la douzaine.

Eaux minérales, en siphon, 3 sous le siphon.

Champagne mousseux [domestique] première qualité, 25 sous le quart de bouteille.

On peut donc affirmer que c'est là une industrie qui paie.

Il entre, généralement, dans les boissons, de l'acide sulphurique, pour produire le gaz acide carbonique qui fait mousser des extraits chimiques pour donner du bouquet ; des matières colorantes, pour imiter les différents fruits ; de l'écume de gomme pour produire l'écume artificielle qui permet au détaillant de ne donner réellement que la moitié d'un verre au lieu d'un verre plein ; de l'acide tartrique et citrique, pour faire office de citron ; de la matière colorante, pour imiter la salsepareille.

Ces substances corrosives ou acides s'évaporent-elles pendant la fabrication, ou pénètrent-elles dans le corps humain ? Cela reste un mystère.

On se sert maintenant du verre pour la construction des ponts. On le coule en blocs, que l'on durcit par un procédé spécial. Il devient alors parfaitement rigide ; il est meilleur marché que le bois et le fer ; il possède une foule de qualités que n'ont pas les autres matériaux, jusqu'ici en usage. Rien ne peut le corroder, et les insectes sont impuissants à l'attaquer. Jamais matière n'a été plus propre à ce genre de construction.

Salle de l'Association de Bienfaisance Nouvelle Lusitane — Nouvelle-Orléans, 27 juin 1884.—Les officiers et membres sont requis de se réunir (avec insignes) à leur salle aujourd'hui, (vendredi) le 27, à 3 heures P. M., pour assister à l'enterrement du frère STEPHANIE SCHIRO.

Par ordre
CHAS. CAMILLER, Président.
E. G. RAMIRE, Secrétaire.
27juin—1f

Solari frères

ANNONCENT à leurs clients et au public que l'incendie de leur magasin n'interrompra en rien leurs affaires ; on les trouvera au

No 102 RUE DE LA DOUANE,
(En face de leur ancien magasin),

prêts à servir leurs clients comme par le passé, ainsi qu'à leur magasin de gros, No 22 rue des Magasins. 27juin—3f

A tous ceux que cela concerne.

BUREAU DU COLLECTEUR DES TAXES, District Supérieur de la paroisse d'Orléans. No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 26 juin 1884.

ATTENDU que le tableau des taxes d'Etat pour l'année 1884 a été enregistré au bureau de l'Arpenteur des Hypothèques de la paroisse d'Orléans, et qu'il m'en a été remis une copie, moi, Jas. H. Houston, collecteur des taxes d'Etat pour le district supérieur de la paroisse d'Orléans, agissant en vertu des dispositions de la section 25 de la Loi No 77 de 1880, donne par le présent avis que les taxes assessées pendant l'année 1884 figurent dans le tableau des taxes enregistré à mon bureau et au bureau des Hypothèques de cette paroisse, qu'elles sont dues en ce moment et qu'elles deviendront délinquantes le 31 décembre 1884. Elles portent alors l'intérêt suivant : Sur les propriétés immobilières, un pour cent par mois (sec. 40 et 52 Loi de 1880). A partir du 1er janvier 1885 jusqu'à la vente des dites propriétés qui aura lieu conformément à l'article 210 de la Constitution. La publication de cet avis a une fois par semaine pendant trois semaines, et l'affichage du dit avis à la porte de la salle où siège la Cour Civile de district de la paroisse d'Orléans, constitueront d'après la loi la signification pleine et entière à chaque contribuable et à chaque personne que cela peut concerner. Les contribuables sont conséquemment invités à s'acquitter imméd